

Cayenne, le 17 janvier 2017

**Le Recteur de la région académique  
Chancelier des universités  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale**

à

Monsieur le Directeur Académique Adjoint des  
Services de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement  
du Second degré  
Madame la C.S.A.I.O.  
Mesdames et messieurs les Directeurs Directrices de C.I.O.  
Mesdames et messieurs les Directeurs d'école  
S/C de Mesdames et Messieurs les I.E.N.

**DPAEI**  
**Division du Personnel**  
**IATSS d'Encadrement et**  
**d'Inspection**

Dossier suivi par  
Judith JARRY  
Tél. 05 94 27 19 97  
Fax. : 05 94 27 20 23

dpa@  
ac-guyane.fr

B.P. 6011  
97306 Cayenne Cedex

**Objet :** Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de  
Personnel de Direction de 2ème classe au titre de l'année 2017.  
**Réf. :** BO n°2 du 12/01/2017 – ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr))  
Note de service ministérielle n° 2016-210 du 3-1-2017

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'ai l'honneur de vous informer qu'il est prévu un recrutement par inscription sur liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnels de direction au titre de l'année 2017. Une publication est parue à ce sujet au Bulletin Officiel du 12/01/2017.

**Aussi, je vous demande de bien vouloir informer les personnels concernés et les inviter à prendre connaissance de la note ministérielle accessible via le lien ci-après:**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=111290](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111290)

Les dossiers sont à retirer au Rectorat – Site TROUBIRAN – service DPAEI ou disponibles sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « concours, emplois, carrières », menu « personnels d'encadrement », « personnels de direction ».

Les demandes sont à déposer en double exemplaire à la DPAEI au rectorat de

Guyane pour le **lundi 20 février 2017, délai de rigueur.**

Pour le Recteur et par délégation  
Le Directeur académique adjoint  
des services de l'Éducation Nationale  
de Guyane

**Joseph VALLANO**